

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 589-2022 modifiant le *Règlement numéro 579-2022 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé*;
- Règlement numéro 590-2022 modifiant le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales* afin de prévoir une mesure transitoire pour les agences de voyages;
- Règlement numéro 591-2022 sur les amuseurs publics.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 6 avril 2022.

Gemma Vibert,
Greffière